



Conseil Communautaire
15 novembre 2018
Tavaux – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 52
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 65
Date de la convocation : 07 novembre 2018
Date de publication : 23 novembre 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, P. Verne, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, P. Jaboviste, N. Jeannet, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, J.M Sermier, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, F. David, J. Regard, C. Francois, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet.

Délégués absents ayant donné procuration : P. Blanchet à J. Thurel, A. Albertini à M. Giniès, M. Berthaud à J.P Fichère, J.P Cuinet à J. Gruet, C. Demortier à C. Bourgeois-République, D. Germond à J.M Sermier, I. Girod à P. Jaboviste, P. Jobez à N. Jeannet, J.P Lefèvre à J.B Gagnoux, C. Nonnotte-Bouton à I. Mangin, P. Roche à S. Marchand, J.C Wambst à T. Druet, F. Macard à J.L Croiserat.

Délégués absents non suppléés et non représentés : G. Fumey, D. Michaud, J.C Lab, A. Hamdaoui, S. Hédin, J. Péchinot, E. Schlegel, I. Voutquenne, L. Bernier, J. Lombard, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot, E. Saget, G. Fernoux-Coutenet, V. Chevriaud, G. Coutrot, R. Curly, J. Lagnien.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 142/18

Objet

Conventions de prestation de services avec la commune d'Eclans-Nenon et mise à disposition partielle d'un agent auprès de l'association foncière de Baverans

Secrétaire de séance

Pierre PONARD

Rapporteur :

Jean THUREL

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose à ses communes membres un service de remplacement de personnel, afin de pallier à l'absence ponctuelle d'agents communaux.

1/ Prestation de services – Commune d'Eclans-Nenon

La commune d'Eclans-Nenon a un besoin en matière de personnel en raison de l'absence de sa secrétaire de mairie. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole met ainsi à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ce service. Un agent assurera les missions afférentes à raison de 24 heures 30 de service pour la période du 18 octobre 2018 au 2 novembre 2018 inclus.

2/ Mise à disposition partielle d'un agent auprès de l'Association Foncière de Baverans

Par délibération n° GD62/18, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de mise à disposition d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe auprès de l'Association Foncière de Baverans pour la période du 4 janvier 2018 au 31 décembre 2018 à raison de 20 heures de service. En raison de travail supplémentaire, il convient de modifier le nombre d'heures total de service et de le porter à 36 heures pour la période du 4 janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Une convention de mise à disposition partielle modificative prévoit notamment les modalités de remboursement des frais (rémunération et charges sociales, congés payés, formation, frais de déplacement) et la durée de la mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de prestation de services avec la commune d'Eclans-Nenon et la convention de mise à disposition partielle avec l'Association Foncière de Baverans annexées à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions,

Les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses et en recettes au budget primitif 2018.

Fait à Tavaux,
Le 15 novembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Principale
- Commune d'Eclans-Nenon
- Association Foncière de Baverans

